



PROJET DE PARC EOLIEN DE FRESSIN

COMPTE-RENDU ATELIER HABITANTS N°1

24 JANVIER 2023

INTRODUCTION

Dans le cadre du développement du projet éolien de Fressin, l'Agence Tact accompagne KDE Energy France et Velocita Energies dans la démarche de concertation avec le territoire et dans la mise en place de temps d'échanges avec les habitants.

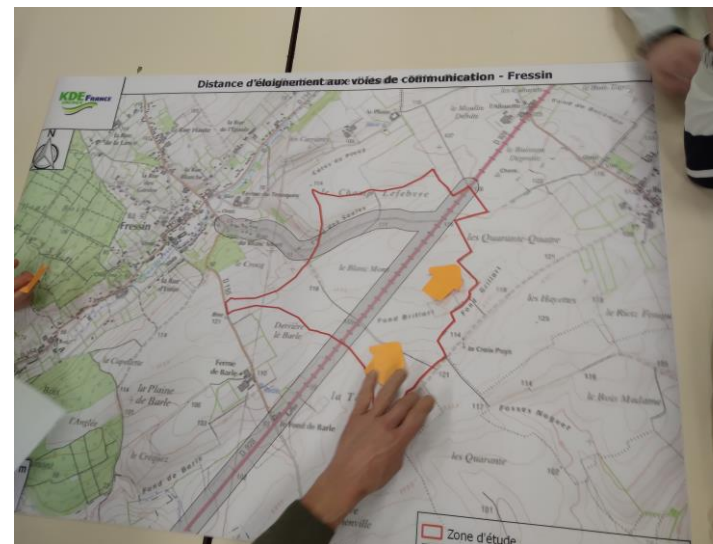
Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers d'échange autour du projet. Les habitants concernés ont été invités à s'inscrire à ces derniers à la suite d'un porte-à-porte réalisé sur la commune au mois de novembre 2022 et à la diffusion d'un questionnaire.

Un atelier riverains, pour quoi faire ?

L'objectif des ateliers riverains est d'associer ces derniers au développement du projet dans des temps d'échanges dédiés et destinés à faire émerger des sujets de discussion communs.

L'objectif est de parvenir à **explorer et de définir les mesures d'accompagnement du projet.**

8 personnes dont le maire ainsi que deux membres du conseil municipal ont également participé aux échanges le 24 janvier 2023.



INTRODUCTION

Ce temps d'information et de travail collectif s'est articulé autour de deux parties :

- Un temps rapide de **présentation du projet**, de son historique, du cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit (objectifs, régime d'autorisation, calendrier, études obligatoires) et le **partage des résultats des premières études réalisées**.
- Une partie sur les **enjeux propres au projet éolien de Fressin et les variantes d'implantation**, en petits groupes, de façon à faire émerger les interrogations des participants. Étaient mis à disposition des calques représentant la distance d'éloignement aux voies de communication à respecter et les contraintes issues de l'étude environnementale à prendre en compte dans le scénario final d'implantation.

Étaient présents pour animer ces temps d'échanges :

- Louise KARIGER, cheffe de projet éolien (Velocita Energies)
- Romain VAILLANT, chef de projets éolien (KDE Energy France)
- Pauline SÉGARD, Consultante, Responsable (Agence Tact).
- Pierre BLIAS, Consultant (Agence Tact) ;

Calendrier indicatif des ateliers



Atelier n°1
Janvier 2023

Décrypter l'éolien et étudier les variantes d'implantation



Atelier n°2
Mars 2023

Explorer les mesures d'accompagnement



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants tout au long de l'atelier, il n'est pas la retranscription littérale de l'intégralité des échanges.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

L'éolien en général

Pourquoi développe-t-on l'éolien en France ?

Le développement des énergies renouvelables en France répond à l'objectif ambitieux de neutralité carbone en 2050, fixé par l'Accord de Paris, permettant le passage d'une société dite carbonée, consommatrice et dépendante des énergies fossiles, à une société décarbonée, plus sobre en énergie et capable de ne consommer que l'énergie qu'elle produit à partir de sources renouvelables. Pour y parvenir, plusieurs dispositifs législatifs et réglementaires définissent différents paliers :

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectifs pour 2030 :

- **32% de la consommation** finale brute d'énergie d'origine renouvelable,
- **40% de la production** d'électricité d'origine renouvelable.

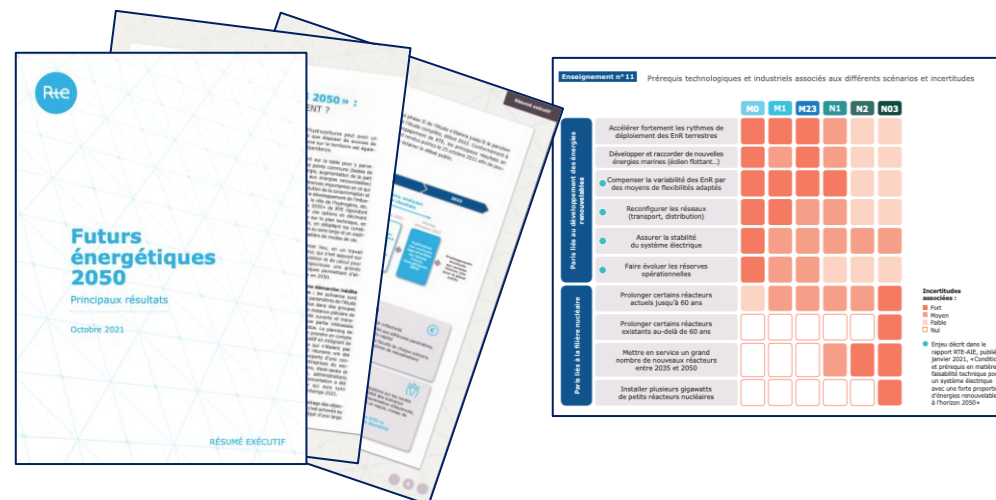
Pour répondre à cet objectif de neutralité carbone, plusieurs hypothèses sont étudiées par différents organismes, dont RTE. Ce dernier, gestionnaire du réseau de transport d'électricité en France, s'est notamment penché sur les évolutions de la consommation énergétique. Selon RTE, atteindre la neutralité carbone implique une transformation de l'économie et des modes de vie et une restructuration du système permettant à l'électricité de remplacer les énergies fossiles comme principale énergie du pays. Il a imaginé pour ce faire **6 scénarios du futur système de production d'électricité en 2050**, allant d'un mix 100 % énergies renouvelables à un mix mêlant à égalité énergie nucléaire et énergies renouvelables.

Le Président de la République a également détaillé les grandes orientations de la politique énergétique de la France, dans le cadre du plan d'investissement « France 2030 », soulignant la nécessité de réduire la consommation énergétique et d'augmenter la capacité de production décarbonée. A ce titre, Emmanuel Macron a annoncé un développement massif des énergies renouvelables et la consolidation de la filière nucléaire française.

Le choix a été fait par l'État de confier le développement de la filière aux entreprises privées. Ces dernières prospectent donc à travers la France et proposent par la suite des projets qui sont validés ou non par les préfets.

Par ailleurs, le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables à l'étude au Parlement confirme cette direction politique.

Retrouvez le rapport RTE dans son intégralité sur : <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

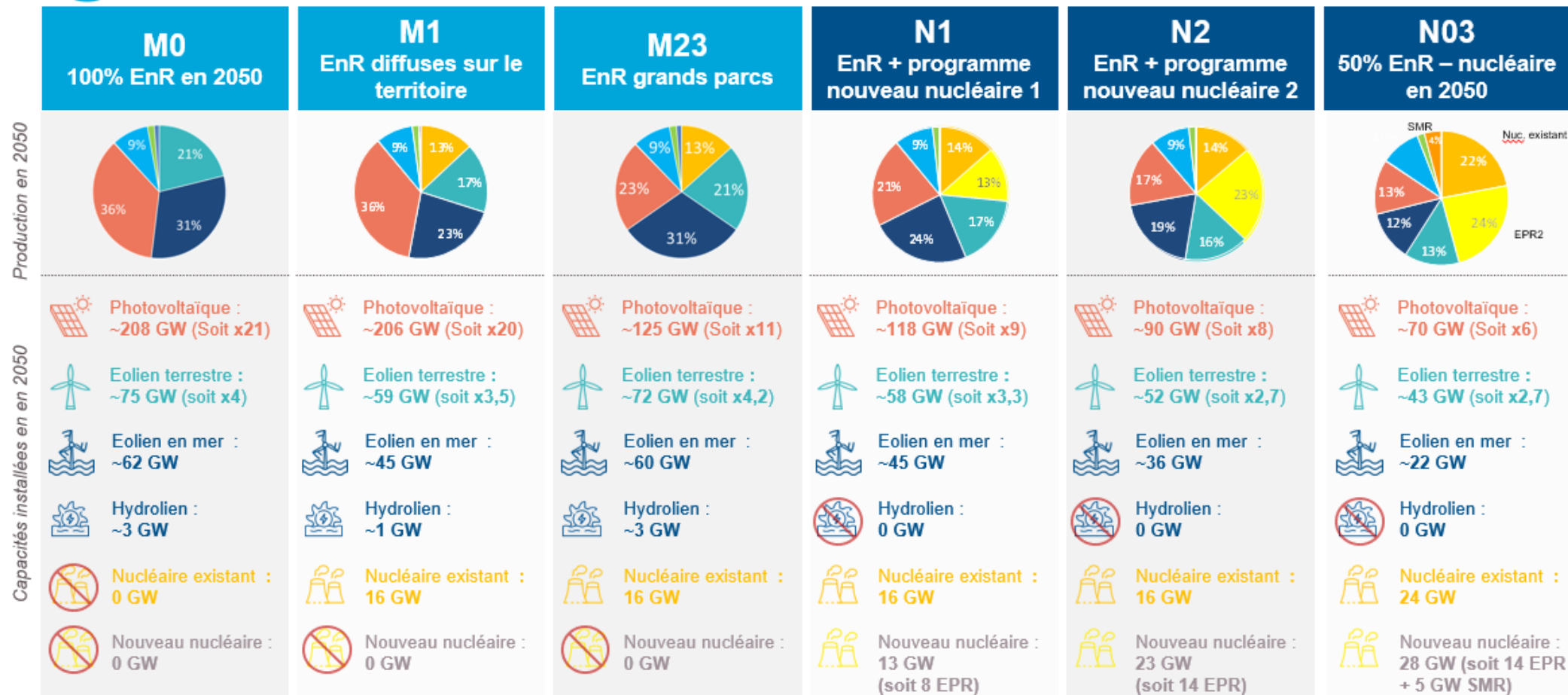


SYNTHÈSE DES ÉCHANGES



Six scénarios de mix de production principaux

- Nucléaire existant ■ Nouveau nucléaire ■ Eolien terrestre
- Eolien en mer ■ Photovoltaïque ■ Thermique
- Hydraulique ■ Bioénergies ■ SMR
- Hydrolien



Autres moyens de production communs aux différents mix :

Hydraulique : ~29 GW

Bioénergie : ~2 GW

Thermique : selon résultats simulations

Flexibilités : selon résultats simulations

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Le projet éolien de Fressin

A quel stade de développement se situe le projet de Fressin ?

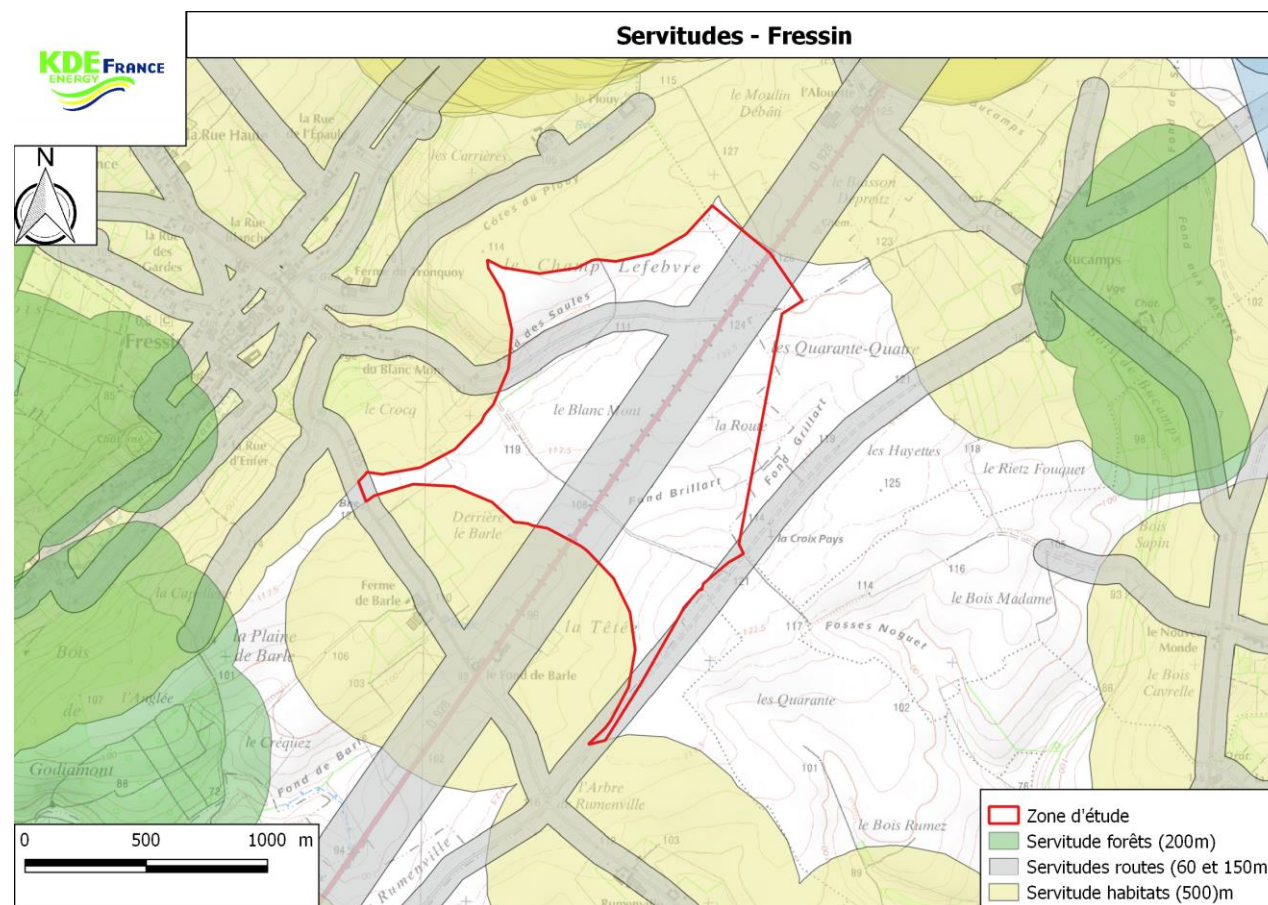
Un parc éolien est un projet qui se développe sur un temps long, soumis à une réglementation très précise et stricte. Il est en effet considéré comme une ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement), soumise à autorisation environnementale du Préfet du département.

Le projet de Fressin est étudié par Velocita Energies et KDE Energy France depuis 2021.

1^{er} étape - Identifier un site. Il n'est par exemple pas possible d'installer un parc éolien en centre-ville, dans un périmètre couvert par un radar militaire, dans une zone d'entraînement de l'armée de l'air, ou à proximité des aéroports. Un éloignement minimal des routes doit également être respecté. **Dans le cadre du projet de Fressin, sont appliquées la distance réglementaire de 500m par rapport à toutes les habitations ainsi que le recul réglementaire de 75m par rapport aux voies de communication. Enfin, la hauteur sommitale des éoliennes (c'est-à-dire en bout de pales) est limitée à 185m, du fait de la contrainte aéronautique liée à l'aéroport de Lille-Lesquin.**

2^e étape - Obtenir une délibération favorable du conseil municipal concerné. Un porteur de projet peut solliciter une autorisation du Préfet sans n'avoir jamais rencontré les élus, toutefois une grande majorité des développeurs, comme Velocita Energies et KDE Energy France, s'est fixée comme bonne pratique d'obtenir l'avis favorable des conseils municipaux pour autoriser le lancement des études. **Le conseil municipal de Fressin a délibéré favorablement au lancement des études en février 2021.**

3^e étape - Sécuriser le foncier. Obtenir l'accord des propriétaires des parcelles identifiées, à travers une opération de sécurisation foncière, et des agriculteurs qui les cultivent lorsqu'ils n'en sont pas propriétaires.



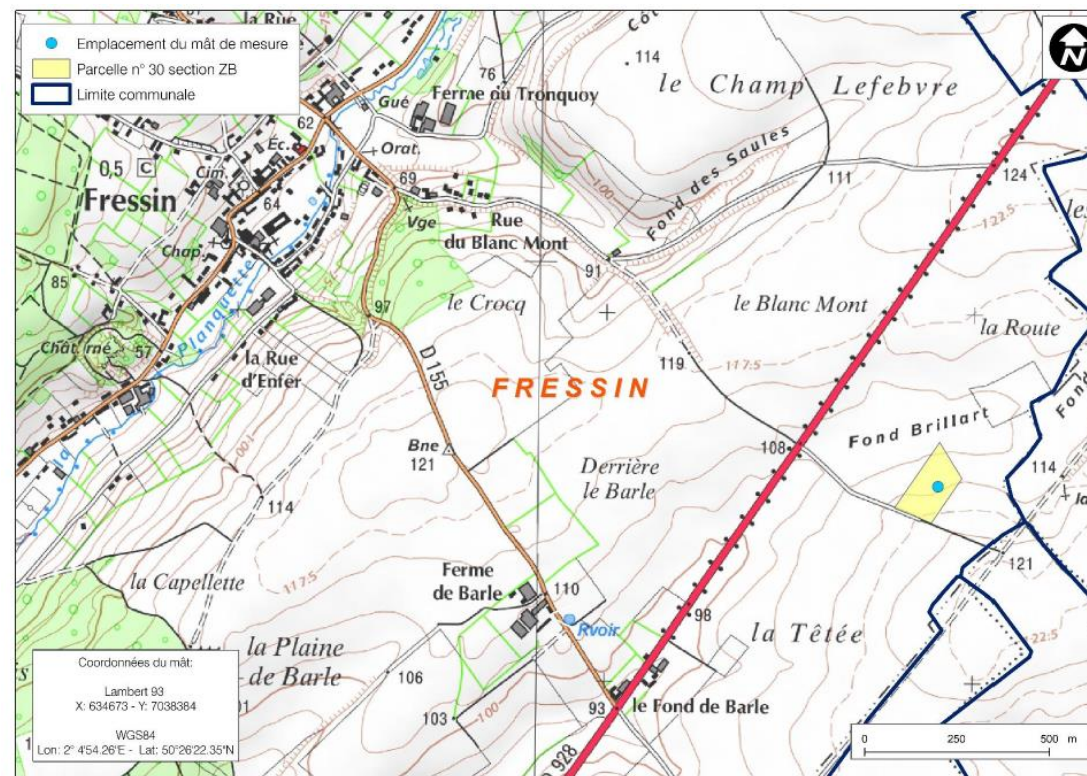
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

4^e étape - Lancement des études constituant le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les études sont en cours depuis le **4^{ème} trimestre 2021**. Cette étape passe par l'étude approfondie de la ZIP en matière de :

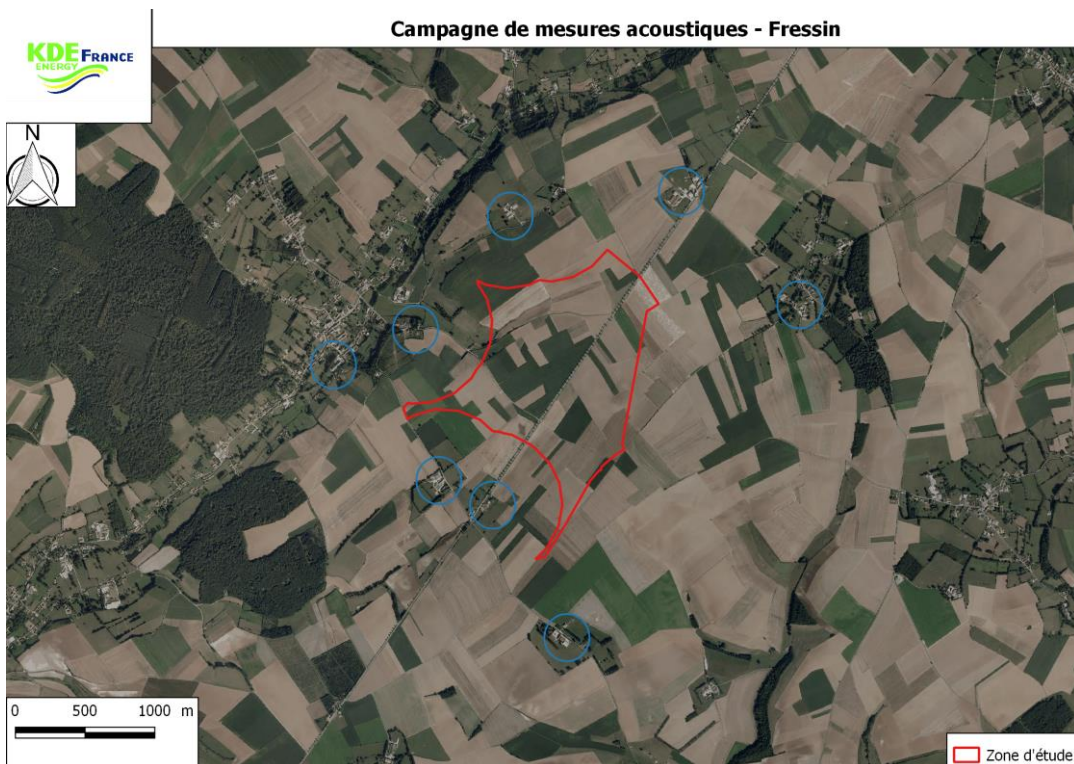
- **Biodiversité** (bureau d'études **Envol Environnement**) : cela consiste à répertorier la globalité du vivant sur le site, sur une durée d'un an, c'est-à-dire un cycle entier de vie des milieux naturels correspondant aux quatre saisons. Cette étude de biodiversité est confiée à des naturalistes qui se rendent sur site et qui procèdent à une étude documentaire en lien avec les associations locales (LPO, conservatoire naturel, etc.). **La réalisation des inventaires écologiques a été réalisée de décembre 2021 à novembre 2022.**
- **Paysage** (bureau d'études **Matutina**) : un bureau d'étude paysager examine le patrimoine (monuments historiques, classés ou inscrits, et petit patrimoine), les usages du paysage (voies de circulation et lieux de vie) et les grandes structures paysagères (plaine, vallon, bocage, etc.). **La campagne de photos et la réalisation de l'état initial a eu lieu entre août et septembre 2022.**
- **Acoustique** (bureau d'études **Erea Ingénierie**) : la réglementation impose de mesurer l'ambiance sonore du site et de ses alentours avant l'installation du parc éolien. Il n'est réglementairement autorisé que d'ajouter 3 décibels au niveau sonore ambiant la nuit et 5 le jour. A cet effet, des micros seront posés au niveau des habitations les plus proches pour réaliser une photographie sonore du site. Lorsque les hypothèses de variante seront établies, des simulations seront faites afin de vérifier que la réglementation en matière acoustique est respectée. Par ailleurs, une fois le parc installé, de nouvelles mesures seront à nouveau réalisées. **La campagne de mesures a été menée du 24 mai au 13 juin 2022.**

- **Mât de mesure** : En outre, un mât de mesure, d'une hauteur de 100 mètres, a été installé pour mesurer le vent de manière précise. Des micros sont aussi positionnés à différentes hauteurs pour recenser les différentes espèces de chauve-souris selon leur identité sonore. **Il a été installé le 23 février 2022 et mis en service le 19 avril 2022.**



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Les trois études seront rendues publiques et intégrées au dossier de l'enquête publique. Leurs résultats ajouteront des contraintes qui devront être prises en compte dans la poursuite du projet. Par exemple, un naturaliste pourrait identifier une espèce protégée de chauve-souris sensible, empêchant la présence d'une éolienne à proximité immédiate. Ou encore, un paysagiste pourrait identifier un site classé qui impliquera de tronquer une partie de la zone d'étude.



5^e étape - Analyse des variantes d'implantation et choix du scénario définitif.

Cette étape consiste à réaliser des hypothèses d'implantation (en ligne, en bouquet). La variante d'implantation qui sera retenue *in fine* sera celle produisant un moindre impact et respectant au mieux les enjeux environnementaux, paysagers et techniques du site.

6^e étape – Étude d'impacts. Une fois le meilleur scénario choisi, démarre l'étude d'impact, qui déterminera les conséquences de l'implantation des éoliennes sur l'ensemble des enjeux identifiés par les études préalables.

Dans ce cadre, il est rappelé que la réglementation française est soumise aux principes Éviter, Réduire, Compenser (ERC). Par exemple, si des haies doivent impérativement être détruites pendant la phase de travaux, il est nécessaire de proposer de replanter des haies ayant les mêmes caractéristiques et offrant le même potentiel d'accueil de la biodiversité.

7^e étape – Dépôt du dossier et instruction par les services de l'État. Une fois l'étude d'impact rédigée, le dossier de projet est déposé aux services instructeurs de l'Etat (DREAL, ABF, ...). Ceux-ci vont étudier le dossier pendant environ un an. L'administration peut demander des compléments aux porteurs de projet, notamment dans le cadre d'études jugées trop peu détaillées ou de mesures jugées insuffisantes. **Sous toutes réserves, le dépôt est envisagé pour cette année 2023. L'instruction devrait donc avoir lieu entre 2023 et 2024. L'enquête publique devrait se tenir courant 2024 et le Préfet devrait rendre sa décision début 2025.**

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Le projet éolien de Fressin

Quels sont les résultats des études à ce stade du projet ?

Concernant l'étude de la biodiversité

Sur l'ensemble des cycles biologiques étudiés, deux niveaux d'enjeu ont été relevés.

- Un niveau d'enjeu modéré est défini sur une grande partie de la zone d'étude du fait d'une diversité importante d'espèces identifiées, dont des espèces patrimoniales mais toutefois communes car présentes sur une grande partie du territoire national :

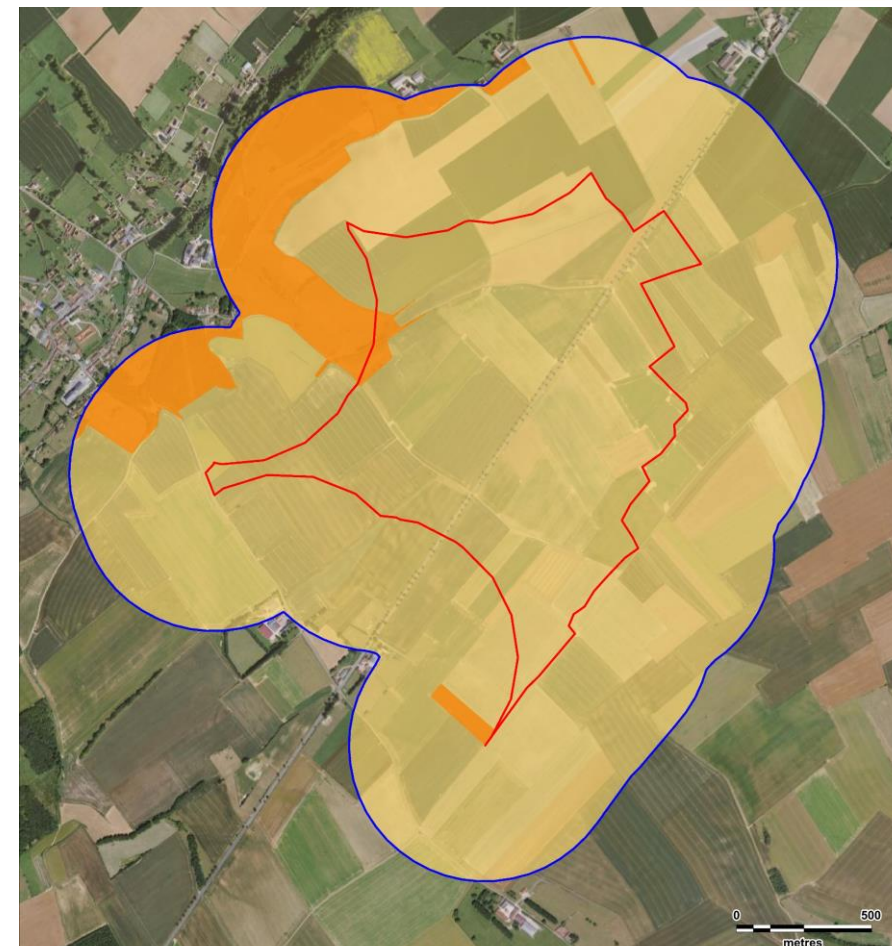
- Rapaces : Busards (Saint-Martin et des Roseaux), etc.
- Pluvier Doré, Bruant des Roseaux, Aigrette Garzette, Bécassine des Marais, etc.
- Des espèces migratrices identifiées : Cigogne Blanche, Balbuzard Pêcheur, Goéland Argenté, etc.

Le niveau évalué de ces enjeux font qu'il y a peu de mesures à mettre en œuvre.

- Un niveau d'enjeu fort à été défini au niveau d'une haie au nord du site en période de reproduction (mai – août).

Les écologues ont en effet relevé que cet espace sert à la reproduction de diverses espèces patrimoniales : Bruant Jaune, Faucon Crécerelle, Linotte Mélodieuse, etc. Le bureau d'études a ainsi recommandé d'établir un recul minimal de 25m par rapport à cette zone. Quant aux chauves-souris, elles ont un niveau d'activité beaucoup plus important près de ces structures végétales de mars à novembre. La distance d'éloignement recommandée par la DREAL Hauts-de-France est de 200m.

Par ailleurs, une garde au sol (la distance entre l'extrémité des pâles et le sol) est prévue pour éviter la mortalité des oiseaux (notamment les rapaces) et chauves-souris. Cette garde au sol nécessaire induit une augmentation du gabarit des éoliennes. La distance minimale entre deux éoliennes dépend en outre de leur gabarit, mais KDE Energy et Velocita Énergies étudient la question de sorte à espacer les éoliennes de 700m minimum.



Légende

Aires d'étude :

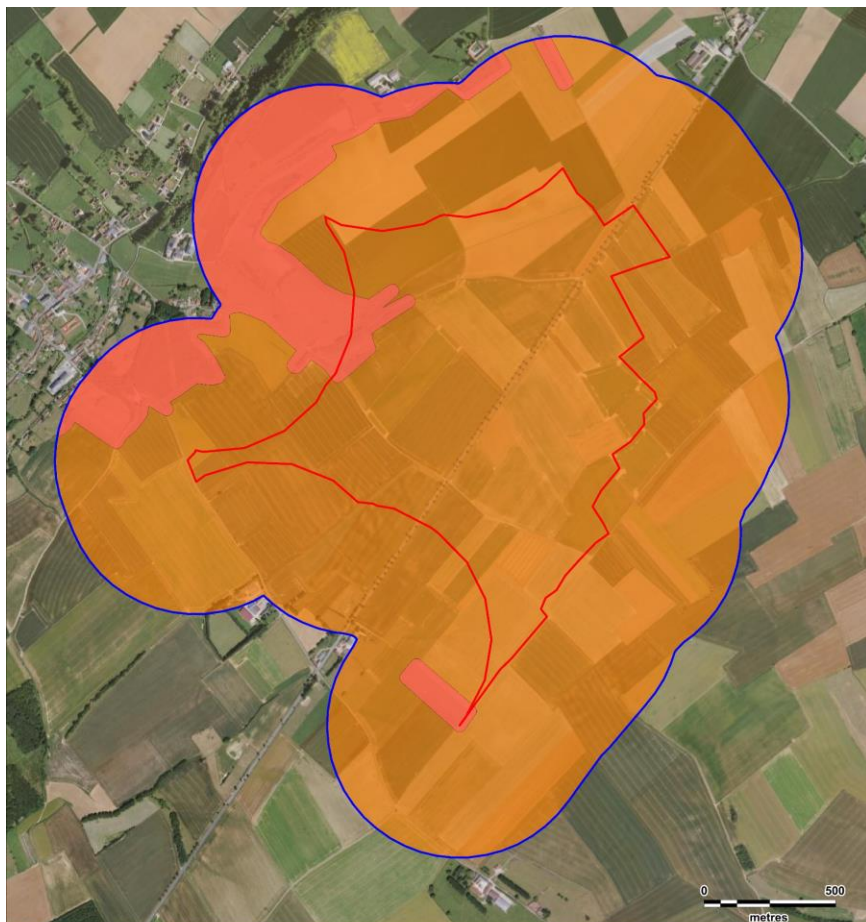
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Enjeux ornithologiques :

- Enjeu modéré
- Enjeu faible à modéré



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES



Légende

Aires d'étude :

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Enjeux ornithologiques :

- Enjeux forts
- Enjeux modérés

L'identification de ces zones à enjeu et l'application des recommandations sur les distances d'éloignement à respecter s'ajoutent aux contraintes déjà relevées sur l'ensemble de la zone d'études. Elles permettent d'affiner encore davantage les zones qui seront privilégiées pour l'implantation des éoliennes.

Les participants ont confirmé avoir relevé la présence de nombreuses espèces d'oiseaux citées par les développeurs (rapaces, etc.) et de chauve-souris, observées le long de l'axe routier majeur, dans les ruines et lors de promenades sur le territoire de la commune. Il a été précisé que les études sont réalisées par des écologues professionnels qui fondent leurs recommandations sur l'étude bibliographique des données disponibles, les données d'associations spécialisées comme la LPO et les sorties d'observation sur le terrain.

La pratique de la chasse ne devrait pas être impactée par la présence du parc.

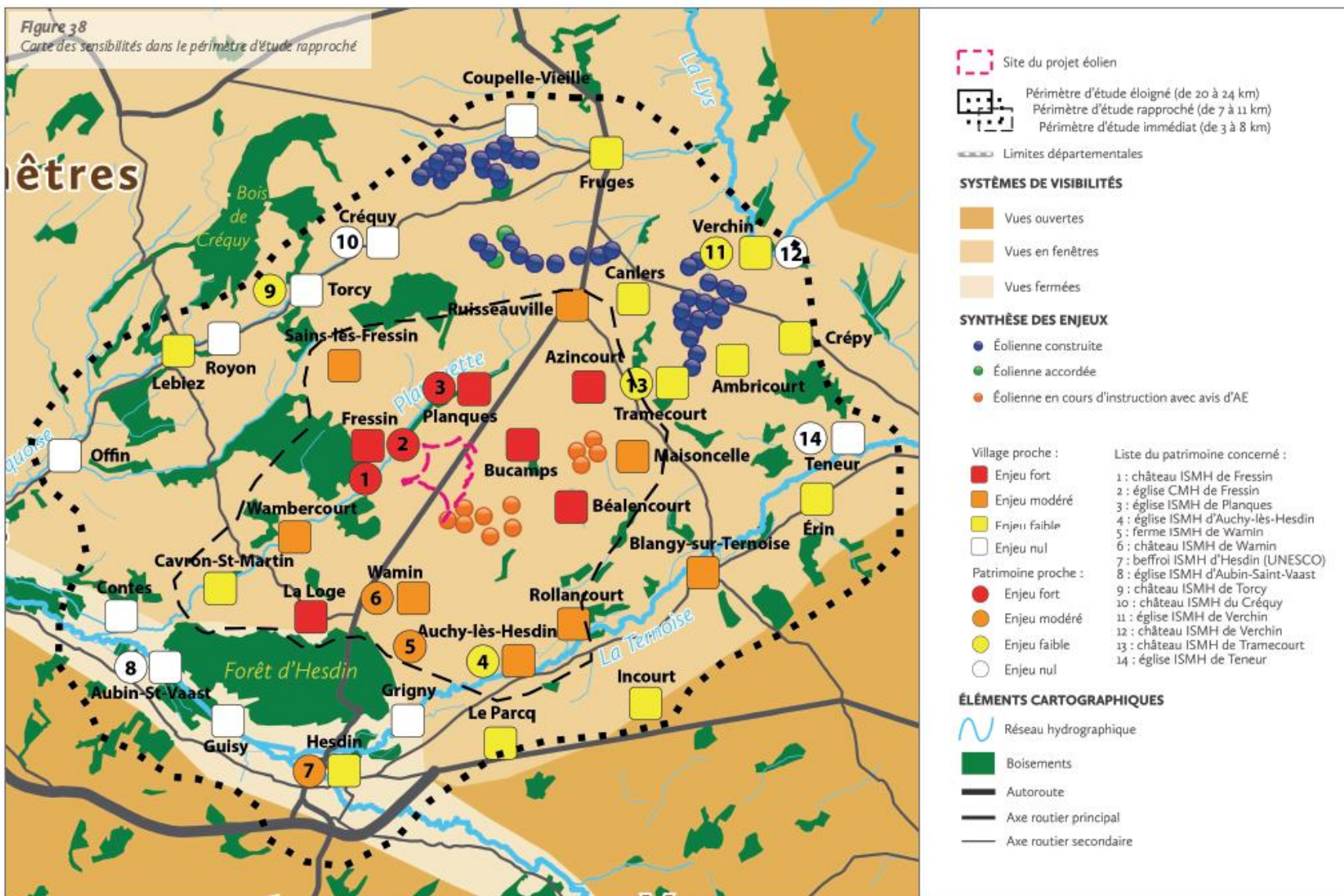
Concernant l'étude paysagère et patrimoniale

Le bureau d'études a eu pour mission de répertorier les **sensibilités paysagères et patrimoniales** dans un rayon de 20km autour du site. A ce titre, des enjeux forts ont été identifiés au niveau des lieux de vie les plus proches (Bucamps, Fressin, Planques, etc.). Des enjeux qualifiés de « fort » ont été également relevés au niveau de la Vallée de la Planquette lié à un potentiel effet de surplomb ainsi que sur les églises de Fressin et Planques, ainsi que sur les ruines du château de Fressin.

Le bureau d'études a donc recommandé de privilégier une implantation régulière, en ligne, le long de la voie départementale 928. Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur la localisation et le gabarit d'éolienne les plus adaptés au regard de la vallée de la Planquette.

Par ailleurs, une campagne de photographies a été réalisée sur 41 points de vue définis dans l'étude paysagère et patrimoniale. Une fois le projet défini, des photomontages seront réalisés pour apprécier l'intégration paysagère du projet dans l'environnement local.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

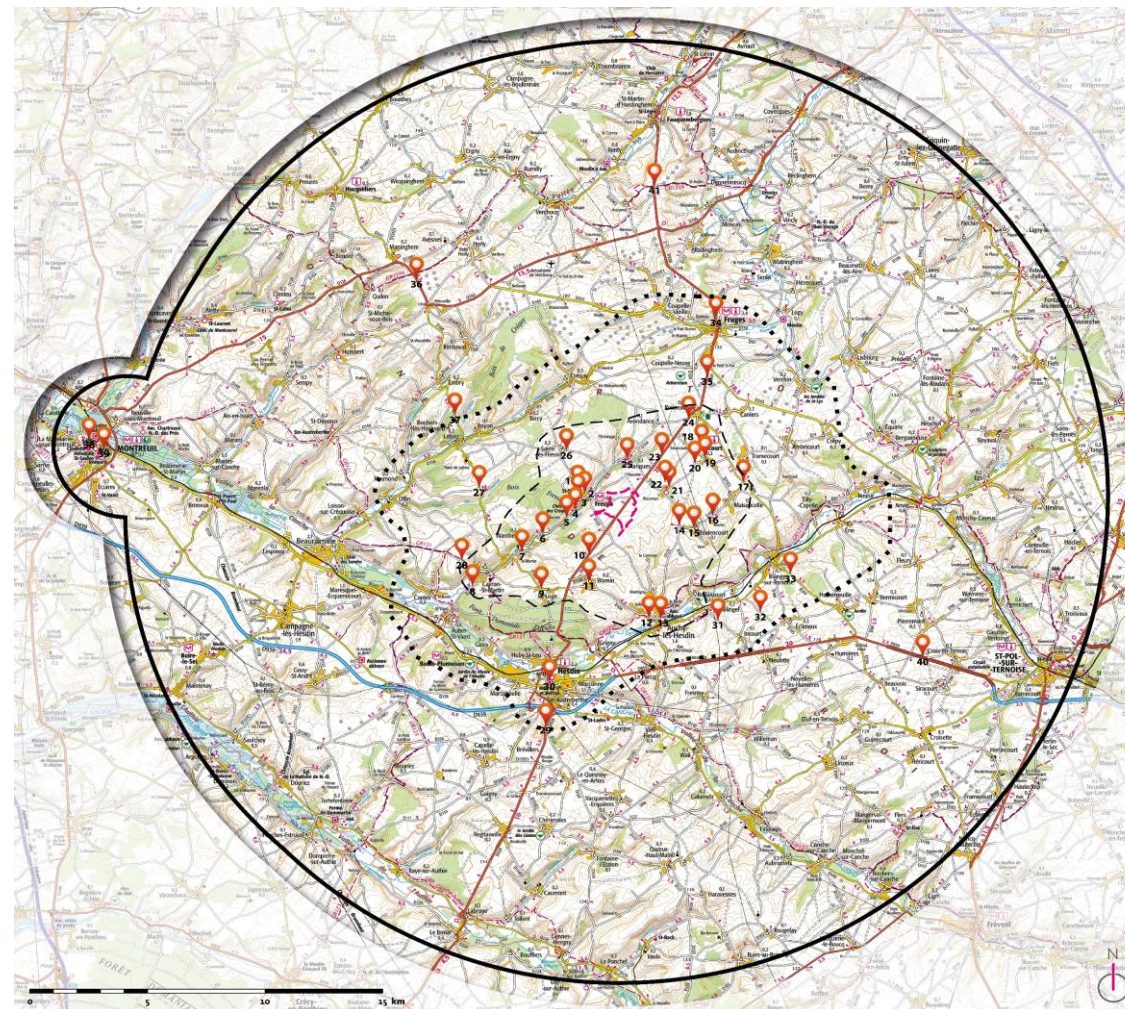
Plusieurs participants ont fait part de leur crainte de voir un trop grand nombre d'éoliennes sur le territoire, au regard des projets et parcs déjà existant au-delà de la commune de Fressin. Des participants ont également exprimé leurs interrogations quant à la visibilité depuis certains points de vue, en précisant déjà voir le mât de mesure depuis leur habitation. D'autres encore ont évoqué des cas existants d'effet de saturation visuelle sur d'autres territoires en France. Enfin, quelques participants ont au contraire jugé le risque de visibilité minime.

Velocita Énergies et KDE Energy France ont bien rappelé que les services instructeurs de l'Etat prennent en considération ces points dans l'étude du dossier déposé, en prenant en compte à la fois les projets existants et en cours d'instruction. Les développeurs ont par ailleurs indiqué réfléchir à une implantation qui permettraient d'établir deux lignes cohérentes avec la topographie et les contraintes énoncées précédemment.

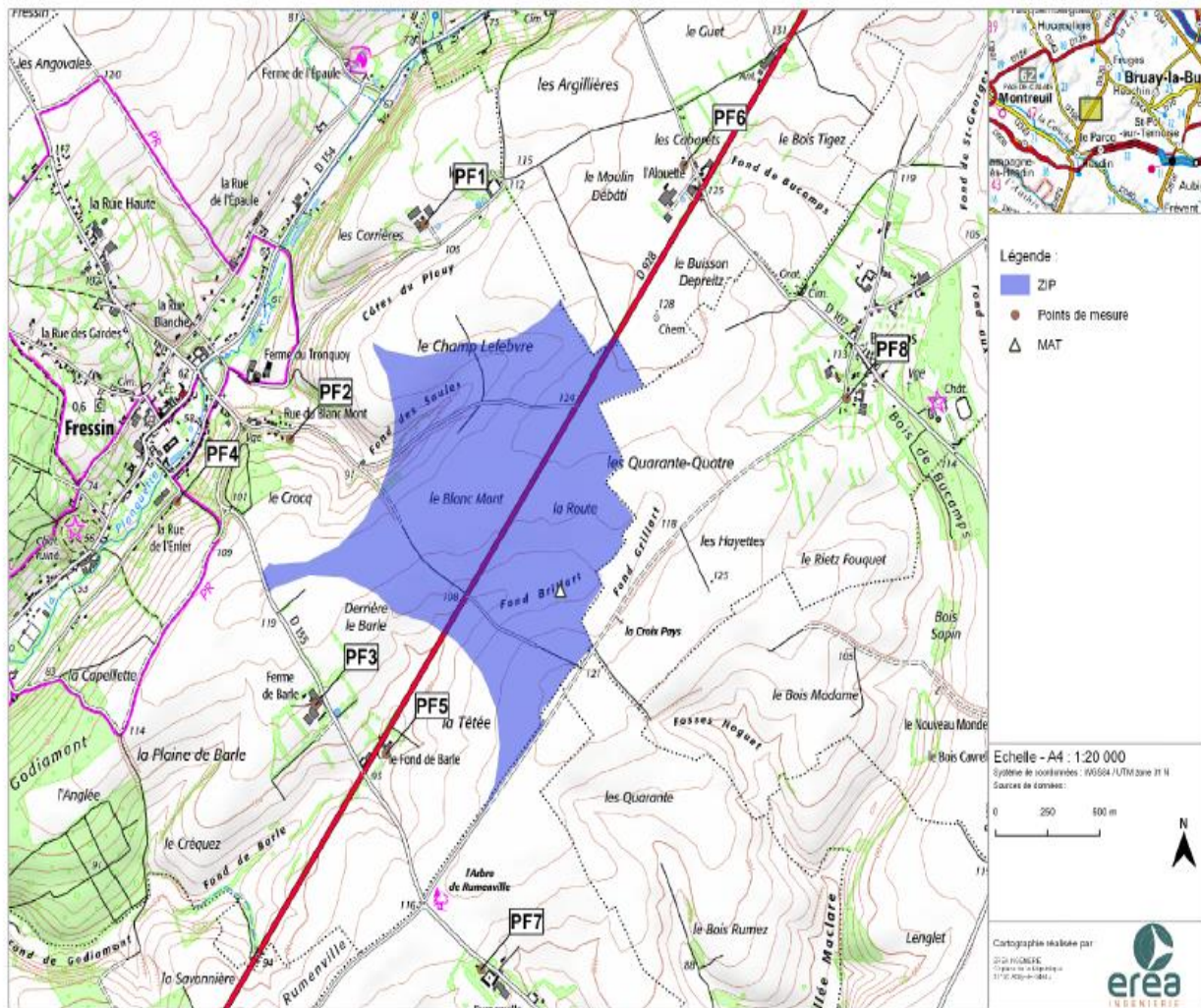
Concernant l'étude acoustique

L'objectif de la campagne d'études était de mesurer le bruit résiduel local au niveau des lieux de vie les plus proches du site. Une fois le projet défini, la contribution sonore des éoliennes est calculée via un logiciel de simulation de façon à s'assurer de sa conformité au regard de la réglementation en vigueur. Une fois le parc installé, un contrôle sera également fait à ce titre. En cas de non-respect, un plan de bridage acoustique sera mis en œuvre.

Ce sujet a soulevé peu d'interrogations parmi les participants. Une personne a fait remarquer que le lieu-dit du Fond de Barle pouvait être impacté au niveau acoustique.



ÉTUDE ACOUSTIQUE



Localisation des points de mesures acoustiques

Le projet éolien de Fressin - Organisation

Comment sont choisis les terrains qui accueilleront les éoliennes ?

La sécurisation foncière des parcelles de l'ensemble de la zone d'étude est l'une des phases primordiales du développement d'un projet éolien. Elle intervient de ce fait au début du processus. Sans accord préalable avec les propriétaires ou exploitants locaux, formalisé par la signature de contrats fonciers tripartites, les études réglementaires ne peuvent être lancées car elles représentent un investissement important. Des discussions sont par ailleurs en cours concernant le remembrement de certaines parcelles (Fond Brillart, La Route).

L'implantation finale du parc sera définie sur certaines parcelles sécurisées en fonction des enjeux et impacts identifiés dans le cadre des différentes études.

Le projet éolien de Fressin - Territoire

Quelles sont les retombées pour le territoire ?

Une éolienne génère différents **revenus fiscaux** calculés par MW installé, notamment au titre des taxes foncières, de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Ces revenus sont ensuite distribués entre les différentes collectivités au regard principalement du régime fiscal de l'EPCI auquel appartient la commune d'implantation.

Dans le cadre de la construction d'un parc éolien, **le développeur peut proposer une enveloppe budgétaire, consacrée à des mesures d'accompagnement** et versée à la commune d'accueil des éoliennes. L'utilisation de cette dotation est définie par un cadre réglementaire. Les élus et le développeur se concertent pour réfléchir aux projets à la destination de ces dotations. Velocita Énergies et KDE Energy France ont également choisi de faire participer les citoyens à la discussion concernant ces mesures d'accompagnement. Elles seront au cœur des échanges de l'atelier n°2 prévu le 21 mars.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Plusieurs participants ont également interrogé les développeurs sur la possibilité de mettre en place un système de financement participatif.

Le projet éolien de Fressin - Impact

Quelles sont les conséquences sur les élevages ?

Sur plus de 1 500 parcs éoliens en France, un très grand nombre de parcs se situent à proximité d'élevages bovins, sans qu'aucune problématique particulière ne soit relevée jusqu'à présent. Une étude menée par l'ANSES, concernant deux élevages bovins de Loire-Atlantique situés à proximité d'un parc éolien, considère que l'attribution des troubles aux éoliennes relevés au sein des deux élevages est « hautement improbable ».

Retrouvez l'étude sur le site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/troubles-dans-deux-%C3%A9levages-bovins-le-lien-avec-les-%C3%A9oliennes-est-hautement-improbable>

Le projet éolien de Fressin - Impact

Quelle est la durée de vie des éoliennes ? Comment se passe le démantèlement d'un parc éolien ?

Un parc éolien a une durée de vie de 20 à 25 ans. Une fois arrivé au bout de leur cycle de vie, les éoliennes peuvent être soit remplacées par des machines plus neuves et modernes, soit enlevées.

Si elles sont enlevées, le terrain est rétabli dans son « état initial ». Depuis, le 22 juin 2020 et la promulgation de l'arrêté « portant sur la modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement », les conditions de démantèlement des éoliennes ont évolué.

Dès le dépôt du dossier en Préfecture, le pétitionnaire du futur parc prévoit d'allouer un montant nécessaire au démantèlement intégrale des éoliennes. Ce dernier est bloqué dans une caisse de dépôt ou auprès de banques. Le préfet peut y avoir recours pour procéder à la remise en état des terrains.

Concrètement, les machines sont désinstallées et recyclées pour 90% de leur poids total et les fondations en béton sont enlevées et remplacées par de la terre possédant les mêmes similitudes géologiques que le terrain en présence. Ce retour à l'état initial est à la charge de l'exploitant du parc éolien.